

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Bac-2021-confirmation-des-amenagements-annonces-sans-plus>



École & société

# Bac 2021 : confirmation des aménagements annoncés, sans plus...

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : vendredi 18 décembre 2020

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

Deux projets de décrets et d'arrêtés portant sur les conditions d'obtention du baccalauréat général et technologique 2021 et 2022 seront soumis à la consultation du conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSE) le 7 janvier prochain.

Pour les candidats de terminale dont les épreuves communes (troisième série en terminale) ont été annulées cette année, les notes seront les moyennes annuelles de ces matières (celles du livret), arrondies au 1/10 supérieur. La commission d'harmonisation jouera son rôle, notamment en cas d'écart manifeste des notes des élèves.

En EPS, si le CCF n'a pas pu avoir lieu sur plus d'une situation pendant l'année de terminale, les notes du bulletin sont prises en compte pour fixer la note moyenne.

La même logique prévaut pour les élèves de première dont les épreuves communes ont été annulées cette année, comptant pour l'examen 2022.

Le ministère a décidé par ailleurs de supprimer pour cette année la mise en place de l'attestation de langue vivante créé par l'arrêté du 3 novembre 2020.

Ces textes ne concernent que les candidats des établissements publics et privés sous contrat, les autres devront passer les épreuves ponctuelles en juin.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa réclame du temps et un accompagnement pour les équipes dans les lycées pour mettre en place une harmonisation qui ait du sens et de la cohérence pour les élèves, bien en amont de la commission d'harmonisation.

Ces aménagements ont le mérite d'exister mais pour le SE-Unsa, la prise en compte de la crise sanitaire pour le baccalauréat reste imparfaite et ne répond pas aux besoins des professeurs et de leurs élèves. Le ministère maintient ainsi les épreuves nationales d'enseignement de spécialités au mois de mars, les aménagements des programmes de ces enseignements sont inégaux voire faibles dans certains cas. Sachant que les lycées fonctionnent de manière variable, 30% des lycées n'ayant fait aucun aménagement d'emploi du temps des élèves, les inégalités d'enseignement sont fortes à l'échelle nationale. Par ailleurs, il est bien difficile d'avoir une vision certaine de la suite de la crise sanitaire. Plus de précautions initiales auraient été bienvenues. Le ministère prend le risque, de nouveau, de la surcharge et de la pression, voire du changement de dernière minute, au lieu d'apporter simplicité, sérénité et lisibilité au bac 2021.